

## La soutenabilité forte comme système d'atteinte aux générations futures et à l'environnement congolais: Enjeux et perspectives du secteur minier

### [ Strong sustainability as a system for harming future generations and the Congolese environment: Challenges and perspectives of the mining sector ]

*Isaac Kyamusoke Cyprien*

Chercheur au sein de l'AUF, Doctorant en Droit Université de Lubumbashi, RD Congo

---

Copyright © 2023 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the *Creative Commons Attribution License*, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

**ABSTRACT:** All the threats to the environment today are due to economic activities carried out without ecological precautions and this everywhere in the world. To mitigate the effects of these, several legal, judicial and institutional practices are called to awakening. Hence the emergence and validity of good governance in the mining sector. Some laws in the world do not better ensure the protection of the environment. It is who if the future of the environment is not guaranteed, it will cause inconvenience to future generations. Concerning the DR Congo for example where we find in the mining legislation the application of strong sustainability, which is based on the monopoly to exploit everything and reinvest in other sectors. The designer of this system was not wrong; on the other hand, it is incompatible with certain States like the DRC where the management is not well ensured by the rulers.

**KEYWORDS:** sustainability, generations, future, environment, mining sector, Congo.

**RESUME:** Toutes les menaces que subissent l'environnement aujourd'hui, sont dues aux activités économiques exercées sans précaution écologique et cela partout au monde. Pour atténuer les effets de celles-ci, plusieurs pratiques juridique, judiciaire et institutionnelle sont appelées à l'éveil. D'où l'apparition et le bienfondé de la bonne gouvernance dans le secteur minier. Certaines législations au monde n'assurent pas mieux la protection de l'environnement. C'est qui fait si l'avenir de l'environnement n'est pas garanti, cela entrainera des inconvénients aux générations futures. Concernant la RD Congo par exemple où on trouve dans la législation minière l'application de la soutenabilité forte, qui est assise sur le monopole de tout exploiter et réinvestir dans d'autres secteurs. Le concepteur de ce système n'avait pas tort, par contre cela est incompatible avec certains Etats comme la RDC où la gestion n'est pas bien assurée par les gouvernants.

**MOTS-CLEFS:** soutenabilité, générations, future, environnement, secteur minier, Congo.

## 1 INTRODUCTION

La notion de la bonne gouvernance n'est encore utopique en RDC, étant donné que la mission de l'Etat est détournée par les intérêts égoïstes des dirigeants de ce pays. Ces dirigeants sont les premiers à encourager la médiocrité tout en privilégiant d'abord leurs tendances (politiques, tribales, amicales etc). L'absence d'éthique dans la peau du congolais est source de tout malheur que subisse l'environnement congolais et la génération future. Ainsi les investisseurs chinois, libanais, les artisans etc violent les lois de police du secteur sans inquiétude.

En effet, en RDC, on assiste à un scandale d'exploitation où les artisans, les semi-industrielles et les industriels, exploitent chacun dans son coin et sans tenir compte de la protection de l'environnement pour la plus part. Ceci fait en sorte que les

concessions minières sont épuisées en RDC, sans aucune portion réservée à la génération future. La RDC est un pays où les normes environnementales ne sont pas respectées sans aucune poursuite aux auteurs. Et comme cela ne se limite pas seulement à l'environnement, le 10% que les exploitants miniers versent dans le fond minier pour les générations futures n'est pas prometteur d'avenir des concernés. Parfois le gouvernement cherche à justifier l'usage de cet argent moyennant la construction des infrastructures, fort malheureusement aucune réalisation positive, et on assiste qu'à des détournements de ces fonds sans poursuite sérieuse (projet 145 territoires, projet 100 jours, projet université du Kasai).

Ainsi la soutenabilité faible sauverait la génération future et l'environnement congolais. Ce principe se voulant exploiter en partie et laisser une autre partie aux générations futures. Autant des gisements exploités autant laissés, autant d'espaces verts utilisées autant laissés. Ceci permettait aux générations futures de voir et palper la richesse de leur sol et de leur sous-sol.

## 2 THÉORIES DE LA SOUTENABILITÉ DES RESSOURCES NATURELLES

L'essentiel de ces stratégies se ramène à des mécanismes tendant à assurer une exploitation pérenne, durable et équitable des ressources de la nature, du sol et du sous-sol pour le bien de tous.

A cet effet, deux théories s'affrontent : la soutenabilité forte et la soutenabilité faible des ressources existantes.

### 2.1 LA SOUTENABILITÉ FORTE

Cette théorie sur la croissance de la soutenabilité forte est basée sur le principe selon lequel, le capital naturel et le capital technique sont assez substituables (Robert Solow, 1999,86). Ainsi, la génération présente peut consommer à loisir le capital naturel, mais à charge pour elle de laisser aux générations futures des capacités de production sous forme de stocks d'équipements. Il n'y a donc pas de crainte à exploiter une ressource jusqu'à épuisement total, du moment que l'on peut en investir le revenu dans d'autres secteurs économiques. On peut par exemple exploiter les mines jusqu'à leur épuisement total et investir le revenu de l'industrie minière dans les secteurs comme l'agriculture, la manufacture, les services... C'est ici que le FOMIN doit jouer bien son rôle. Il s'agit donc d'une approche pragmatique et, dans une certaine mesure, raisonnable de la gestion du patrimoine naturel.

La gestion actuelle de l'économie de la RD Congo permet qu'on mette plus de gants pour pareille aventure, car la pratique démontre que les caisses de l'Etat sont par moment confondues avec les caisses de particuliers. Les articles 7, 13 et 20 du Décret n°19/17 du 25 Novembre 2019 portant statut, organisation et fonctionnement d'un établissement public dénommé Fonds Minier pour les générations futures "FOMIN" en sigle font ressortir la non indisponibilité des ressources du FOMIN contre toute dépense courante.

La question de qui gère, pour combien de temps et même c'est quoi le futur et il commence quand, est un signal de la mauvaise appréhension des générations futures. La théorie de Robert Solow risque, à coup sûr, de connaître de difficultés d'application; car intensifier l'exploitation des ressources naturelles jusqu'à leur épuisement, tout en veillant à investir le revenu qui en provient dans d'autres secteurs économiques porteurs d'espoir n'est pas une culture congolaise. Le budget de la RD Congo étant très faible pour soutenir un quelconque développement; sa monnaie étant non convertible et ne disposant pas d'une réserve monétaire suffisante, il serait trop risqué de verser dans la soutenabilité forte. Il faut, par contre, flexibiliser les règles économiques en finançant l'économie et non la consommation.

Toutefois, il existe des situations auxquelles la technologie ne peut remédier. Actuellement, on ne peut pas sérieusement dire comment les progrès technologiques pourront permettre de gérer les catastrophes naturelles, inverser les cours des changements climatiques ou atténuer la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

### 2.2 LA SOUTENABILITÉ FAIBLE

La théorie de la soutenabilité faible conseille une conduite plutôt prudente. Elle part du constat que les capitaux naturels et techniques sont complémentaires et non substituables. C'est pourquoi, l'exploitation des ressources naturelles doit être faite en tenant compte de la capacité de reproduction des éléments naturels ou de recyclage des équilibres écologiques. Pour le cas des mines, l'exploitation devra être telle que les générations futures connaissent et palpes aussi les minerais au lieu de se les représenter comme légende.

D'ailleurs, il est de situation où les coûts de ces minerais varient dans le temps en faveur de celui qui en est dépositaire. Pour ce faire les grandes puissances disposent des réserves de beaucoup d'années après épuisement de la denrée rare. A cette occurrence, le propriétaire de la denrée rare d'aujourd'hui se retrouvera nécessairement dans le futur.

Pour ce fait, nous devons rester dans les règles de jeu, à savoir:

- Les taux d'exploitation des ressources naturelles renouvelables doivent être égaux à leurs taux de régénération;
- Les taux d'émission des déchets doivent être égaux aux capacités d'assimilation des milieux dans lesquels ces déchets sont rejetés;
- L'exploitation des ressources naturelles non renouvelables doit se faire à un rythme égal à celui de leur substitution par des ressources renouvelables. (Herman E. Doyle, 1990, 28)

Pour les théoriciens qui soutiennent ce point de vue, principalement les écologistes, il est vain de croire qu'on peut exploiter à loisir les ressources de la nature et espérer les remplacer toutes par des solutions techniques. Par exemple, il n'existe pas de technologie de substitution face aux phénomènes comme le réchauffement climatique, l'éruption volcanique et le gaz à effet de serre. C'est pour cette raison que nous conseillons une prudence dans l'exploitation des ressources de la nature. Celles-ci doivent être exploitées suivant un rythme correspondant à leur régime naturel de recyclage ou de régénération. Les minerais n'étant pas renouvelables, leur exploitation devra tenir compte de beaucoup d'aspects notamment la gestion prudente des finances publiques.

La contrepartie au développement durable au service duquel toutes ces théories ont été développées s'avère donc, à juste raison, être un concept opératoire même si on devait admettre qu'il n'a pas encore atteint toute sa maturité. C'est le moment d'interpeller tous les acteurs sociaux, principalement les chercheurs et les décideurs politiques de collaborer pour étudier et instituer des mécanismes tendant à la réalisation du développement économique, à la protection de l'environnement et à la promotion de l'équité entre les générations en RD Congo en particulier et en Afrique en général.

Au congrès ordinaire du MPR du 20 mai 1972, le Président fondateur du MPR et Président de la République, MOBUTU SESE SEKO, disait «...car nous voulons que lorsque les savants auront transformé le monde des vivants en un lieu artificiel, il existe encore au Zaïre, dernier refuge de l'humain une nature à l'état pur». Cette parole, vieille de près de cinquante ans, raisonne comme si c'était seulement hier.

### **3 PRISE EN COMPTE DES GÉNÉRATIONS**

Le développement durable est un principe fondamental qui est soutenu par plusieurs corollaires dont les plus importants sont: l'équité entre les générations et l'écodéveloppement participatif.

#### **3.1 L'ÉQUITÉ ENTRE LES GÉNÉRATIONS**

Le développement durable est un développement teinté d'une vision altruiste de la croissance et de l'amélioration des conditions socio-économiques de tout le genre humain. Il ajoute une dimension éthique à la notion économique de croissance. Ainsi, les pouvoirs publics sont appelés à veiller, dans le temps et dans l'espace, à ce que les biens et services produits sur la base de l'industrie (exploitation minière) profitent équitablement et durablement à tous. C'est la dimension éthique du développement. L'équité entre les générations est un principe qui va en deux sens: verticalement l'équité intragénérationnelle.<sup>1</sup> Et horizontalement l'équité intergénérationnelle qui concerne les relations entre deux générations. (Hountoudji, P., 1997,1-6).

#### **3.2 L'ÉCODÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF**

La mise en œuvre des politiques écologiques ne peut réussir sans l'implication de toutes les forces vives. Cette participation est requise aussi bien à l'étape de la conception et de l'élaboration qu'à celle de la réalisation et du contrôle citoyen. L'écodéveloppement participatif est une approche du développement qui vise l'implication de tout le monde dans la définition et la mise en œuvre des politiques environnementales.

---

<sup>1</sup> C'est l'équité entre les membres d'une même génération. Il n'y a pas de développement durable, de vrai. Développement donc, si l'amélioration des conditions de vie n'est observée que pour une frange seulement de la population. Le développement durable vient dénoncer la répartition injuste et inéquitable du fruit de l'exploitation de la nature et des progrès de la science et de la technologie. Il veut que les pouvoirs publics œuvrent pour la réduction du fossé qui se creuse entre les riches et les pauvres à tous les niveaux du système social (Kalunga Tshikala, V., 2008)

Pour être appliquée avec grande chance de succès et dans la perspective durable, la richesse des traditions locales doit se nourrir de la sève fécondante des traditions locales. Ainsi par exemple, la terre est considérée, dans la société africaine traditionnelle, comme une divinité féminine car, par sa fécondité, elle pourvoit à l'alimentation de l'homme. La montagne est la demeure des dieux et des esprits. L'une et l'autre sont donc sacrées et doivent être respectées et protégées. Le ciel est une divinité male porteuse des pluies fécondantes. Il contribue, avec la terre, à l'entretien de la vie. Voilà pourquoi il ne doit pas être souillé. Tout ceci ne constitue qu'une croyance encore propice à la lutte contre la pollution et l'exploitation excessive des minerais sous toutes ses formes.

L'eau étant une divinité majeure qu'il faut respecter et honorer, certains cours d'eau considérés comme sacrés ne doivent pas être souillés en y jetant les matières fécales, les pourritures ou les rejets d'exploitations. Ce sont là "des croyances plutôt...écologiques" qui peuvent être mise à profit pour développement durable à travers la participation des tous (Chindji Kouleu, F, 1997, 10).

### 3.3 ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT: MÊME COMBAT

Il n'est pas aisé de concilier les préoccupations environnementales et les contraintes économiques. Pourtant, c'est la voie que les politiques de la RD Congo sont invités à suivre pour un développement durable. La "durabilité" du développement d'un Etat doit être appliquée non seulement aux ressources naturelles qui, désormais doivent être considérées comme épuisables, mais encore aux montages institutionnels, aux organisations dont on veut assurer une pérennité qui, jadis, était oubliée au profit de l'efficacité immédiate. Toujours intégrer au présent, et dans les mêmes proportions, l'avenir.

### REFERENCES

- [1] Bakatuamba Bakatuamba, J.P., « Approche fonctionnelle de la réforme de la législation minière face à la rente minière et le développement durable de la RDC », in *Revue JUSTITIA*, Mai 2020, pp9-24.
- [2] Bekletch, M.A, « Une nouvelle étape dans le développement du droit international de l'environnement, la convention sur la désertification », in *RGDIP*, tome 101, n°97/1, Pedone, Paris, 1997, pp5-44.
- [3] Chindji Kouleu, F., « Des interdits plutôt... écologiques », in *Ecovox*, n°11, janvier mars 1997, pp 48-61.
- [4] Crabbe, C. et Lambert, D., *La planète n'est pas à vendre*, Oxfam, Bruxelles, 1990, pp17-32.
- [5] Hountondji, P., « La dépendance n'est pas une fatalité », in *Ecovox*, n°11, Janvier Mars 1997 pp 1- 26.
- [6] Kalunga Tshikala, V., *Droit minier et développement durable*, Thèse de doctorat, droit Unilu, 2008, p.324
- [7] Mukendi wa Fwana, E., *Droit minier congolais, principes de gestion du domaine minier*, juriafrica, Kinshasa, 2005, p.207
- [8] Nascimento, I., *Développement durable: du concept aux premières expériences*, Ed. l'Harmattan, Paris, Septembre 1997. p. 518.
- [9] Robert Solow, *Monopolitic competition and Macroeconomic theory*, Ed, Frederic calle, 1999, Librairie Eyrolles, Saint-Germain, Paris, 1998.p. 307.
- [10] Ouvrage collectif: Donat SHAMPA KAPUKU, Denis SHOMARI KIFULUKA, Cim's MULUNGULUNGU NA-CHINDA, Philippe MBUYAMBA TSHIBENJI, Mado CHANDA CHANGO, Gaby KWETE MIKOB, Jean Felix MUPANDE KAPWA, Code minier révisé et Annoté de la RD Congo, Bruylant, 2020.